

Le Burundi veut se doter d'un document de "politique salariale" d'ici fin 2018

@rib News, 12/07/2018 Source Xinhua Le gouvernement burundais souhaite se doter d'un document de "politique salariale" d'ici fin 2018, a déclaré jeudi Félix Mpozeriniga, ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi.

Le ministre Mpozeriniga tenait un point-presse dans un hôtel de Bujumbura en marge de la cérémonie de lancement d'une table ronde pour la validation d'une étude sur la "classification des emplois et des fonctions" dans l'administration publique burundaise. Le Burundi s'est doté au mois d'avril 2012 d'un Programme national de réforme de l'administration publique (PNRA) dont la vision principale est celle d'une administration publique "qualifiée, performante et responsable" orientée vers le service au citoyen. Le PNRA, a précisé le ministre, se focalise sur une politique salariale équitale. "En effet, selon les résultats de l'étude présentée, le système burundais de rémunération repose depuis quelques années sur des critères basés uniquement sur les diplômes et l'ancienneté. Ces deux critères ne suffisent pas ; car il faut aussi définir et prendre en compte les emplois et les fonctions exercés par les uns et les autres pour cultiver l'esprit de rentabilité", a-t-il souligné. Cette vision, a-t-il expliqué, cadre bien avec la politique gouvernementale de gestion des performances. Il a également relevé que le gouvernement burundais, moyennant consultation des partenaires sociaux (représentants des travailleurs et représentants des employeurs), est en train d'appliquer une politique d'"ajustement salarial" prévue sur une période de quatre ans. "Aujourd'hui, nous sommes déjà à la 3e année ; et, dans les prochains mois, nous espérons d'ici la fin de l'année disposer du document de politique salariale. L'objectif visé est que le gouvernement puisse disposer du temps suffisant pour se l'approprier et étudier le montage technique et financier de cette politique", a laissé entendre M. Mpozeriniga. Le plus important, a-t-il signalé, est le fait que la fin des travaux portant sur la classification des emplois et des fonctions exercés au Burundi ouvre la voie aux experts pour démarrer l'élaboration d'une "politique salariale équitale et consensuelle", qui réglera les négociations burundaises actuelles et futures. Le ministre en a profité pour réaffirmer l'idée selon laquelle la mise en chantier de cette politique burundaise d'"ajustement salarial" aurait sacrifié certaines catégories de fonctionnaires burundais, notamment ceux travaillant au sein des administrations parastatales. "Aucune catégorie de fonctionnaires n'a été sacrifiée par cette politique d'ajustement salarial, car les annales et les primes ont été gelées pour tous les fonctionnaires. En effet, le gel des annales et des primes n'est ni un décret ni une ordonnance, mais émane d'une loi", a-t-il noté.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});